

Contrat de prêt d'ordinateur portable d'Infor Jeunes ESEM

1 – Nature et date d'effet du contrat

Infor Jeunes Entre Sambre & Meuse met à disposition de
l'ordinateur portable (avec chargeur et souris) suivant :

Marque :

Numéro de série :

à partir du jusqu'au

(maximum 2 semaines, renouvelable au besoin voir ci-dessous)

2 – Usage du matériel

Le prêt du PC est prévu essentiellement comme un soutien envers des besoins scolaires, d'études ou de démarche administratives et professionnelles.

Il n'est pas exclu de s'en servir également pour des loisirs mais au vu du nombre limité de PC, l'objectif premier est bien de soutenir l'utilisateur.trice pour les démarches obligatoires.

L'utilisateur.trice s'engage à laisser ses coordonnées téléphoniques, réseaux sociaux et/ou e-mail afin de répondre au moins une fois à un challenge de la part d'Infor Jeunes ESEM durant la période. (par exemple : défi photo)

3 – Fin de période de prêt et restitution du matériel

Le PC devra être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition au locataire. Il sera ensuite réinitialisé de toutes données, Infor Jeunes ESEM ne peut donc pas garantir la récupération de données non sauvegardées.

Un entretien d'évaluation est prévu lors de la remise du matériel, afin d'éventuellement envisager une prolongation du prêt et/ou tout autre soutien à fournir par Infor Jeunes ESEM.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties, à Couvin, le

Infor Jeunes ESEM
Représenté par

L'utilisateur.trice

Le responsable adulte